

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 93.017

*L'An mil neuf cent quatre vingt treize le 16 Février à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire*

**DATE DE CONVOCATION**

8 Février 1993

**DATE D'AFFICHAGE**

8 Février 1993

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN, Adjoints M. BARON, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MUSSETTI, Mmes PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN et RAULT, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. MOULINEAU par M. MARCONI  
M. SABATHIER par M. CANDAU

**ABSENTS- EXCUSES** : MM. ALONSO, BARRIERE, REVOLAT et TAP

*Madame BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.*

Nombre de Conseillers  
en exercice : 32  
Nombre de Présents : 26  
Nombre de Votants : 28

**OBJET** : Dossier de Consultation - Centre de Squash

**VOTE** : UNANIMITE

Par délibération en date du 16 DECEMBRE 1991, le Conseil Municipal a sollicité des demandes de subventions afférentes au projet de réalisation d'un centre de SQUASH.

Par suite, il est envisagé de construire ce bâtiment sportif au centre de CRETEIL sur la parcelle section AP n° 182.

Il est prévu :

- 4 courts de squash
- 1 hall bureau
- 1 dégagement
- 1 local vestiaires-sanitaires

ce qui représente une surface totale de 439 m<sup>2</sup>

Le coût d'objectif de réalisation du CENTRE DE SQUASH -rue Henri DUNANT- a été estimé par le groupement d'Architectes SASSEY-ARCADEA à la somme de 1.690.000,00 Francs T.T.C. selon la décomposition jointe en annexe.

A cet effet, il est proposé à l'Assemblée Municipale d'adopter le projet ainsi que le dossier de consultation d'entreprises établi par Monsieur SASSEY, mandataire du groupement d'Architectes SASSEY-ARCADEA, et d'autoriser Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres ouvert correspondant.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU le projet de réalisation d'un centre de SQUASH établi par le groupement d'Architectes SASSEY-ARCADEA,
- VU le dossier de consultation d'entreprises établi par le groupement d'Architectes SASSEY-ARCADEA relatif à la réalisation d'un centre de SQUASH,
- VU l'avis de la Commission des Travaux,
- APRES en avoir délibéré,

#### DECIDE

- d'approuver le projet de réalisation du centre de SQUASH ainsi que le dossier de consultation d'entreprises établi par le groupement d'Architectes SASSEY-ARCADEA

- d'habiliter Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à lancer un appel d'offres ouvert pour la réalisation du centre de SQUASH

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation des marchés à intervenir.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer dans le cas où il serait fait utilisation de la procédure de marchés négociés faisant suite à la déclaration de l'appel d'offres infructueux, le ou les marchés négociés à intervenir en application des l'article 312 Bis 2ème alinéa du Code des Marchés Publics

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits à inscrire au Budget Primitif pour l'exercice 1993

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort  
le 18 Février 1993  
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire  
Le Secrétaire Général Adjoint